

## EAU POTABLE

---

### RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

---

**Télécharger le règlement**

### COMMENT RÉSILIER SON COMPTEUR D'EAU ?

---

Lors de votre départ d'un logement, il vous incombe de réaliser vos démarches de départ et de clôturer vos différents compteurs d'énergie ainsi que votre compteur d'eau. Pour résilier votre abonnement d'eau, plusieurs solutions sont possibles :

- en ligne sur le site de votre fournisseur ou par téléphone ;
- par courrier de préférence en recommandé avec accusé de réception.

La facture de clôture sera envoyée à votre adresse mail et/ou à votre prochaine adresse d'habitation.

---

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

---

13 rue du Général de Gaulle  
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

**Nous contacter**

